

RECOMMANDATION - ACCES AUX INFORMATIONS BRUTES DE VENTES

**adoptée par l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Messageries de Presse
du 18 mai 2011**

Sur proposition de la Commission des Normes et Bonnes Pratiques Professionnelles, le Conseil Supérieur des Messageries de Presse recommande :

- Une intervention auprès des prestataires qui fournissent les logiciels de gestion de la presse aux diffuseurs de presse, afin que soit assurée par l'intermédiaire de ces outils la transmission au dépositaire de presse des données brutes des ventes réalisées par le diffuseur de presse informatisé qu'il fournit. Cette démarche pouvant s'inscrire dans les procédures d'agrément des logiciels auprès des sociétés de messageries de presse.